Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 septembre 2021

CCPC/2021256-029

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (30) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET (pouvoir à M. GARCIA), P. CAMPS, J. COLL, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES (pouvoir à J-L. DEMELIN), A. LUNEAU, D. MARIN (pouvoir à P. BATAILLE), F. MARTIN (pouvoir à H. BAUDET), F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. POLATO, S. PONSA, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS (pouvoir à P. PETITQUEUX), G. VICENS.

Date de convocation : 7 septembre 2021
Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Election de la Commission Permanente de délégation de service public

Le lundi 13 septembre 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le conseil Communautaire,
Vu l'article L. 1411-1 du CGCT qui dispose que « Les collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs établissements publics peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public… »
Vu l'article L. 1411-5 du CGCT, qui précise le rôle, la composition et les modalités d'élection de la commission de délégation de service public, il convient de constituer la commission et ce, pour la durée du mandat,
Considérant qu'outre son Président M. Pierre BATAILLE désigné d'office, cette commission est composée de 5 membres titulaires et suppléants élus par le conseil communautaire en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
Décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission permanente de délégation de service public.

Candidats : Alain LUNEAU, Michel POUDADE, Michel GARCIA, Jackie COLL, Christine COLOMER
Nombre de votants : 30 Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 30 Sièges à pourvoir : 5
Proclame élus les membres titulaires suivants :

- Alain LUNEAU
- Michel POUDADE
- Michel GARCIA
- Jackie COLL
- Christine COLOMER

Candidats suppléants : Philippe PETITQUEUX, Joëlle CORDELETTE, Pierre RIU, Serge POLATO, Pierre BLANQUE.
Nombre de votants : 30 Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 30 Sièges à pourvoir : 5
Proclame élus les membres suppléants suivants :

- Philippe PETITQUEUX
- Joëlle CORDELETTE
- Pierre RIU
- Serge POLATO
- Pierre BLANQUE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Llagonne, le 13 septembre 2021

Pierre BATAILLE
Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES CATALANES
La Quillane
66210 LA LLAGONNE
04.68.04.49.86